



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

État de l'industrie et compétitivité économique en France

Question écrite n° 3943

Texte de la question

M. Anthony Boulogne interpelle M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sur la situation industrielle de la France et de l'Union européenne. En novembre 2024, la Cour des comptes a publié un rapport intitulé : « 10 ans de politiques publiques en faveur de l'industrie : des résultats encore fragiles », dans lequel la situation industrielle française est détaillée avec précision, en incluant des comparaisons européennes pertinentes. Sur la période 2012-2022, la France reste le troisième pays industriel de l'Union européenne, derrière l'Allemagne et l'Italie, avec une part de la valeur ajoutée s'élevant, en 2023, à 15 % de la valeur ajoutée totale de l'économie française, contre 20 % en Italie et 24,5 % en Allemagne. Concernant la part de l'emploi industriel, en 2023, celle-ci s'est stabilisée autour de 10 % dans l'emploi total en France, contre 17 % en Italie et 18 % en Allemagne. Concernant le niveau des prélèvements obligatoires sur les entreprises, celui-ci s'établit à 18 % en France, 14,3 % en Italie et 10,5 % en Allemagne, la Cour précisant que la France « se caractérise par une structure de prélèvements pesant davantage sur l'appareil productif et de façon moindre sur la consommation ». La problématique des impôts de production se pose, le rapport estimant que « les modalités de calcul de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) restent cependant défavorables au développement de l'industrie en France par rapport aux autres pays ». Afin d'améliorer la valeur ajoutée de l'industrie dans l'économie française et d'augmenter le nombre d'emplois industriels, il apparaît essentiel de réduire la fiscalité qui pèse sur la production nationale. Il lui demande donc de lui détailler la stratégie industrielle du Gouvernement. Il en profite pour lui rappeler que la compétitivité de notre tissu industriel passe par un allègement des charges fiscales, notamment en actant la suppression définitive de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises qui pèse négativement sur l'activité des industriels. Il l'interroge sur sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Depuis 2017, la France a engagé sa réindustrialisation, comme en témoigne notamment l'augmentation des emplois dans les métiers industriels entre 2017 et 2024. Selon l'INSEE, entre fin 2019 et fin 2024, le secteur de l'industrie manufacturière a créé +48 700 emplois. Néanmoins, la réindustrialisation ralentit, comme en témoigne le baromètre industriel de l'Etat publié par la DGE. Au premier semestre 2025, la France continue d'ouvrir et d'agrandir plus d'usines qu'elle n'en ferme ou n'en réduit, mais le ralentissement se poursuit avec un solde net d'ouvertures et d'extensions de +9, une baisse notable par rapport au semestre précédent (+48). Ce ralentissement s'inscrit pleinement dans un contexte international difficile et plus incertain ces dernières années : pandémie de Covid-19, hausse des coûts de l'énergie avec la guerre en Ukraine, inflation et hausse des taux d'intérêt, surcapacités de production du côté de la Chine, droits de douanes aux Etats-Unis, etc. Autant de paramètres qui nuisent au climat des affaires des entreprises. En effet, les implantations industrielles d'aujourd'hui sont les conséquences de décisions prises il y a plusieurs dizaines de mois voire années. En outre, des efforts considérables sont entrepris depuis une dizaine d'années pour contenir la progression du coût du travail en France face à nos partenaires européens, et ce grâce à des mesures fortes en faveur de la compétitivité depuis 2017 – avec la baisse du taux d'imposition sur les sociétés à 25% et la transformation du CICE en un allègement de cotisations sociales employeur, pour ne donner que deux exemples. Des moyens

considérables ont également été déployés pour soutenir la capacité d'innovation des entreprises industrielles. La mise en œuvre du plan France 2030, doté de 54 Md€ et qui intègre le quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA 4), a marqué un tournant majeur dans le soutien public à la R&D et à l'innovation – en renforçant, dans une logique de politique industrielle, le soutien dit « dirigé ». Conscient du besoin impératif de soutenir la compétitivité des entreprises, le Gouvernement a proposé de reprendre la baisse de la CVAE dans le projet de loi de finances 2026.

Données clés

Auteur : [M. Anthony Boulogne](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3943

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Industrie et énergie

Ministère attributaire : [Industrie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#), page 674

Réponse publiée au JO le : [16 décembre 2025](#), page 10324